



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète

Question écrite n° 73778

## Texte de la question

Alors que des études scientifiques viennent de mettre en lumière que le fructose est le principal moteur du diabète - et que les niveaux de consommation de ce sucre alimentent une épidémie - Mme Virginie Duby-Muller demande à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes si des mesures vont être prises pour informer les Français sur la nocivité de certains sucres par rapport aux bénéfices de ceux naturellement contenus dans les fruits et les légumes.

## Texte de la réponse

Le fructose, glucide simple naturellement présent dans les fruits, est également de plus en plus consommé en tant que sucre ajouté aux aliments et aux boissons. Les glucides simples représentent près de la moitié de l'ensemble des glucides consommés, 43 % chez les adultes, 49 % chez les enfants. D'après les données de l'étude individuelle nationale des consommations alimentaires (INCA 2) réalisée en 2006/2007 par l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), les apports en glucides simples chez les adultes proviennent en majorité des fruits (16 %) et des sucres et dérivés (confiture, miel) (16 %) suivis par les jus de fruits et sodas (13 %). Chez les enfants, les apports en glucides simples sont assurés principalement par les produits sucrés (32 %) (biscuits, pâtisseries et gâteaux, chocolat, sucres et dérivés, crèmes desserts), les jus de fruits et sodas (19 %) et les produits laitiers (17 %), tandis que les fruits ne contribuent qu'à 7 % des apports en glucides simples. La réduction de la part des apports en glucides simples dans l'apport énergétique total est un enjeu majeur pour la santé publique. C'est aussi l'un des objectifs clefs du programme national nutrition santé (PNNS) depuis 2001. Le PNNS a mis en place des stratégies d'information et d'éducation ainsi que des actions visant à faire évoluer l'environnement alimentaire et physique afin de faciliter les choix positifs pour la santé. Les repères nutritionnels du PNNS, notamment celui de « limiter la consommation de produits sucrés » et consommer « au moins cinq fruits et légumes par jour », sont largement diffusés et bien connus des Français. L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a été saisie en 2012 par la direction générale de la santé pour actualiser les repères de consommations alimentaires du PNNS. La question du fructose et plus généralement des sucres ajoutés sera prise en compte sur la base des travaux scientifiques internationaux. Par ailleurs, dans le cadre du projet de loi de modernisation de notre système de santé, actuellement en discussion devant le Parlement, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a souhaité inscrire une mesure permettant d'améliorer l'information nutritionnelle des Français afin de faciliter leur choix pour leur santé et ainsi mieux lutter contre l'épidémie de diabète et d'obésité en France.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Virginie Duby-Muller](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73778

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [10 février 2015](#), page 822

**Réponse publiée au JO le** : [29 septembre 2015](#), page 7417